

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2009 (21h00)**

Etaient présents : MM. Gérard CROZIER, Maire, Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, MM. Jean-François DURAND, Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE, M. Christian BEHAGHEL.

Etaient excusés : Mme Jocelyne CASTON (procuration donnée à M. Gérard CROZIER), Olivier MIGNEREY, Roselyne RASPAIL (procuration donnée à M. Guy VIGLIOCCO).

Secrétaire de séance : M. Martine DEUS.

---

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

### **ELECTRIFICATION RURALE :**

#### **Raccordement au réseau du bâtiment agricole de M. DANOT, situé à Chantepedrix**

Cent deux mètres de ligne sont nécessaires pour raccorder le bâtiment agricole de M. DANOT. Ce raccordement est à réaliser en souterrain, notamment sous voie départementale. Les travaux sont estimés par le Syndicat Départemental des Energies de la Drôme (S.D.E.D.) à 33 760,20 €. Après déduction des financements mobilisés par celui-ci, la part restant à la charge de la Commune et qui sera répercutée sur le demandeur selon convention, est de 3 351,10 €. L'assemblée approuve le projet, le plan de financement et accepte à l'unanimité d'inscrire ce dossier au programme du S.D.E.D.

### **SUBVENTIONS SOUMISES A CONDITION D'OCTROI**

#### **Subventions bibliothèque pour l'activité « Contes », les manifestations « Allexyades » et « slam »**

Le Maire rappelle aux conseillers que certaines subventions sont versées sous réserve que les actions ou manifestations prévues aient bien eu lieu. La 8<sup>ème</sup> édition des Allexyades s'est déroulée le 21 mars dernier regroupant 170 adultes et 124 enfants. Quatre séances de contes ont par ailleurs été organisées en cours d'année, de même qu'une animation slam, le 17 octobre 2009. Tous les justificatifs ayant été remis, le Maire propose de verser les crédits prévus, à la bibliothèque. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser 200 € à la bibliothèque autitre des Allexyades, 160 € pour l'animation Contes et 100 € pour la soirée slam.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **Intégration statutaire de Melle PONS, actuellement sous contrat de droit public**

Le Maire rappelle à l'assemblée que Melle PONS a été embauchée comme rédacteur non titulaire sous contrat de droit public le 9 octobre 2008, pour occuper le poste vacant de responsable de l'urbanisme. Melle PONS s'investit avec sérieux et rigueur dans les missions qui lui sont confiées. La Commune souhaite l'intégrer et la titulariser sur ce poste. Melle PONS a suivi un parcours universitaire, mais n'est titulaire d'aucun concours ni grade de la Fonction Publique Territoriale. C'est donc sur le premier grade de la filière administrative (accessible sans concours) d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe que le Maire propose aux conseillers de l'intégrer, en attendant qu'elle réussisse le concours de rédacteur. Les conseillers acceptent à l'unanimité cette initiative.

#### **Avancement de grade**

Melle DUPARCHY, attaché territorial, a acquis l'ancienneté nécessaire et réussi l'examen professionnel pour prétendre à l'avancement au grade d'attaché territorial principal. La Commission Administrative Paritaire a examiné son dossier et validé cette proposition d'avancement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de transformer le poste d'attaché, occupé par Melle DUPARCHY, en poste d'attaché principal.

### **INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR**

Le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> août 2008, M. GIOMMETTI a remplacé M. BOUEZ dans l'exercice de ses fonctions de comptable public, et qu'il y a lieu de fixer le montant de l'indemnité à laquelle il peut prétendre pour ses prestations de conseil et d'assistance à caractère facultatif, en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Le calcul de l'indemnité, défini à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, est essentiellement basé sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos. Le Conseil accepte à l'unanimité de verser une indemnité à M. GIOMMETTI, à partir du 1<sup>er</sup> août 2008 (soit 193,90 € pour 2008), et jusqu'à la fin de sa gestion.

## **DIVERS**

### **● Permis de construire et déclarations préalables accordés depuis le 3 juin 2009**

Depuis le 3 juin 2009, onze permis de construire ont été accordés, pour la construction de maisons, d'extensions, de garages. Cinquante neuf déclarations préalables ont été accordées pour la vente d'un terrain résiduel, pour la construction de piscines, terrasses, abris, clôtures, portails, pour réfections et surélévations de toiture, pour la pose de panneaux solaires et photovoltaïques, d'un chauffe-eau solaire, pour une division parcellaire, pour ravalements et modifications de façade, pour création de fenêtres de toit, d'ouvertures, d'un balcon, d'une véranda, d'une cuisine extérieure, d'un accès routier et pour la pose de deux postes électriques.

### **● Travaux de réhabilitation de la mairie.**

Les travaux avancent selon le calendrier prévisionnel et n'accusent aucun retard. Les travaux de gros œuvre et de toiture sur lesquels on était en droit d'attendre des imprévus se déroulent normalement.

### **● Intervention des adjoints et présidents de commissions.**

Jean-François DURAND, adjoint délégué à la voirie, indique que la réception des travaux de voirie a eu lieu le mardi 8 décembre 2009, qu'aucune remarque particulière n'est à formuler, excepté deux chemins qui seront repris gracieusement par l'entreprise titulaire du marché, en 2010 : le Chemin des Fanges et la voie communale n° 43.

Catherine BESSON, adjointe déléguée aux affaires scolaires, a assisté à la décoration du sapin de Noël de la place du village par les écoles. Un vin chaud a été offert à cette occasion aux parents par le Sou des écoles. Elle rappelle aussi la veillée organisée par l'école Saint-Maurice.

Guy VIGLIOCCO, adjoint, annonce de profonds changements à venir dans la gestion intercommunale des déchets, tant dans l'organisation du service, la collecte, le transfert ou la gestion. Dossier à suivre.

Bernadette GOLIN, conseillère déléguée, indique que la préparation de l'arbre de Noël des écoles est sur le point de se terminer. La Commune offre cette année deux spectacles, aux petits et grands enfants.

Jean-Michel CHAGNON, 1<sup>er</sup> adjoint, poursuit en annonçant que la Commune a été récompensée par le Comité de fleurissement de la Drôme, du 4<sup>ème</sup> prix dans la 3<sup>ème</sup> catégorie (1001 à 5000 habitants). La remise des prix s'est déroulée au Conseil général le 11 décembre dernier.

### **● C.C.V.D. : Commission intercommunale des impôts directs**

La Maire rappelle la délibération du 9 novembre dernier par laquelle Jean-François DURAND et Christian SIRON ont été proposés pour siéger à la Commission intercommunale des impôts directs. La catégorie des contribuables sujets à la taxe professionnelle étant sous représentée selon les services fiscaux, M. Le Maire propose Jacky COLLIGNON à la place de Christian SIRON. Le Conseil accepte la modification portée à la délibération du 9 novembre 2009.

### **● C.C.V.D. : Petite enfance**

Lors du Conseil communautaire de décembre, le Maire indique que les délégués, après plus d'un an de débats, se sont exprimés en majorité pour un transfert de compétence communale « petite enfance (0 à 3 ans) » à la Communauté de Communes. Les communes adhérentes seront bientôt consultées pour entériner le transfert. Le Maire précise qu'une taxe additionnelle devra sans doute être instaurée par la C.C.V.D. pour permettre le développement et le fonctionnement des structures d'accueil.

Il ajoute que le Relais Assistantes Maternelles d'Alex est déjà géré par l'intercommunalité, et que des réflexions sont actuellement menées sur tout le territoire pour mettre en place d'autres lieux et d'autres modes d'accueil groupé. N'est en revanche pas concerné par le transfert de compétence, le Centre de Loisirs Sans Hébergement d'Alex (3 ans et +), qui fonctionne sous forme associative, avec un soutien important de la CAF et de la Mairie (mis à disposition gratuite des locaux, entretien, subvention). Le Maire réaffirme la politique volontaire de la Commune en matière de petite enfance, et souligne que la présence des structures existantes sur Alex n'est pas le fruit du hasard.

### **● Eglise Saint-Maurice**

A la consultation lancée pour la construction d'une rampe d'accès, deux entreprises ont remis une offre pour leur lot respectif : maçonnerie et ferronnerie. L'offre globale est légèrement supérieure au coût prévisionnel. La prévision budgétaire devra être ajustée en 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h30.